

Date de la convocation : 8 novembre 2012

Présents FILSJEAN Nicole ; GOGUEL Mathieu ; HUFSCMITT Benoît ; JACOB Alexis ; JUAREZ Emilio ; MARCEAU Muriel ; MÉNÉTRIER Claude ; PARIS Gisèle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; RENAUDE Régis ; SAILLARD Patrick ; VIENNET Alain.

Excusés : BILLOT Maryse procuration à Gisèle PARIS
DI BENEDETTO Patrice procuration à Alain VIENNET
LANTUÉJOUL Philippe procuration à Nicole FILSJEAN
BOBILLIER Christine procuration à Dominique PEYRARD

Gisèle PARIS a été désignée secrétaire.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 10 OCTOBRE 2012

Préciser pour le repas des anciens que les conjoints de moins de 67 ans n'habitant pas Saône participeront financièrement.

Le compte-rendu du 10/10/2012 est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition de modifier l'ordre du jour en commission finances
Acquisition des parcelles AA 158 – 159 – 160 – 162

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNICATION – SPORT ET JEUNESSE

1. Dates des manifestations

Mercredi 21 novembre	à 14 h 30	Lecture et dialogue proposés par Evelyne POUX, sur le thème : « Petites et grandes histoires de sorcières et vampires, d'hier et d'aujourd'hui », Médiathèque l'Outo,
	à 17 h 00	Cinéma : « Rebelle », Espace du Marais,
	à 20 h 00	Cinéma : « Camille redouble », Espace du Marais,
Samedi 24 novembre	de 8 h 30 à 12 h	Bourse aux jouets et matériel de puériculture, organisée par Les Loustiques du Marais, Espace du Marais.
	à 19 h 00	Cérémonie de la Sainte Barbe, monument aux Morts.
	à 20 h 30	Loto informatisé organisé par l'Asparèle – ouverture des portes dès 19h15, Espace du Marais.
Les 3,4,5,7 et 9 décembre	de 14 h 15 à 17 h	Marché de Noël, maison de retraite. L'après-midi du 9/12 sera plus festif avec musique, gaufres et vin chaud.
Mardi 4 décembre	à 20 h 30	Conseil du Développement Participatif de la C.A.G.B., Espace du Marais.
Vendredi 7 décembre	à 20 h 00	« C'est la faute à l'accordéon », au profit du Téléthon, organisé par l'Association des boulistes, en partenariat avec la commune, Espace du Marais.
Samedi 8 décembre	à 7 h 00	Petit déjeuner au profit du Téléthon, organisé par le Club du 3 ^{ème} Age, Salle Guinemand.
Mercredi 12 décembre	à 14 h 30	Animation « Noël à travers les contes », médiathèque l'Outo.

2. Expo l'Outo : information

La troisième exposition de la trilogie 2012 est visible à la médiathèque depuis le 7 novembre et jusqu'au mercredi 5 décembre 2012 où sont présentées les sculptures d'Odile VUILLEMIN réalisées à partir de feuilles d'acier incurvées à la rouleuse qui évoquent des tracés de calligraphie en trois dimensions.

La commission animations remercie Pierre PEYRARD pour sa disponibilité et son engagement pour toutes les expositions qui sont régulièrement présentées à la médiathèque.

3. En plein jour : information

Une exposition d'objets insolites avait été programmée pour le samedi 10 novembre 2012. Le but de cette animation était de faire participer les Saônois par le biais de prêt d'objets anciens, curieux, qu'ils possèdent.

Devant le trop petit nombre d'objets prêtés, il a été décidé de reporter cette présentation et d'organiser une animation, sous une autre forme, mais avec le même thème. Cette exposition est prévue au cours du 1^{er} trimestre 2013.

4. Régie tarifs cinéma

Une augmentation du tarif des entrées de cinéma sera appliquée à compter du 1^{er} janvier 2013. Les tarifs fixés par l'U.R.F.O.L. n'ont pas changé depuis 10 ans et le passage au numérique impose cette hausse.

Le tarif adulte passe de 4.60 à 5.00 € et le tarif réduit de 3.80 à 4.20 €.

Approuvé à l'unanimité.

5. Saônorités 2013 : demande de financement

Devant le succès rencontré par « Saônorités » dans le cadre de la dernière fête de la Musique organisée par l'Amicale, (plus de 1 000 visiteurs), cette animation sera reconduite le samedi 15 juin 2013

Le programme de cette journée dédiée à la musique et destinée aux habitants du Plateau et des Bisontins est déjà établi :

- Bourse à la musique, scène ouverte pour les enfants des ateliers musicaux, toute la journée diverses formations musicales se produiront.
- Concerts en soirée : trois groupes du Tremplin de la Rodia, une tête d'affiche belfortaine et un groupe local.
- Concert de la Batterie Fanfare à l'église.

La Commission Animations avait reçu le 24 septembre dernier les représentants de l'Association pour une présentation du projet.

Le budget prévisionnel a été remis à la municipalité et il en ressort que la subvention souhaitée par l'association s'élève à 1350 €.

L'aide de la commune par le biais de la mise à disposition de matériel ou du personnel technique est également prévue.

Cette manifestation importante pour le rayonnement de notre commune conduit l'ensemble des élus à accepter cette demande de subvention et l'inscrire au budget 2013.

Approuvé à l'unanimité.

6. Téléthon : information

Vendredi 7 décembre, l'Association des boulistes, en partenariat avec la commune organise l'enregistrement de « C'est la Faute à l'accordéon » présenté par France Bleu Besançon. Au programme Pierre-Alain KRUMMENACHER et le groupe « Complicité ». A cette occasion, une urne sera à disposition afin de collecter des fonds au profit du Téléthon. Une buvette sera également proposée.

Samedi 8 décembre, le Club du 3^{ème} Age organise le petit déjeuner, salle Guinand, comme les années précédentes.

COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES

7. Transfert d'une parcelle pour l'aménagement de la zone d'activités des Marnières à la C.A.G.B.

Vu la délibération du Conseil de Communauté de la C.A.G.B. du 27 septembre 2012 définissant les modalités de transfert de la zone d'activités des Marnières entre la C.A.G.B. et la commune de CHALEZEULE,

La C.A.G.B. a déclaré d'intérêt communautaire la zone d'activités des Marnières, par délibération en date du 26 avril 2002,

Pour réaliser l'aménagement de cette zone, la C.A.G.B. et la commune de CHALEZEULE ont convenu le transfert d'une parcelle de la commune à la C.A.G.B.. L'acquisition de cette parcelle par la CAGB serait réalisée pour un montant total de 55 000 €. Les frais de notaire sont estimés à 2 000 €.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les modalités financières et patrimoniales du transfert de la zone d'activités des Marnières entre la C.A.G.B. et la commune de CHALEZEULE telles que définies par le Conseil de Communauté du Grand Besançon par une délibération en date du 27 septembre 2012.

Approuvé à l'unanimité.

8. Régularisation d'échanges de terrains rue de la Cassotte

M. le Maire expose qu'un échange de terrains est proposé entre propriétaires riverains de la rue de la Cassotte. A ce titre le propriétaire de la parcelle AA 107 échange avec la commune une surface équivalente ce qui permet à la

commune d'élargir la voirie communale à l'angle de la fosse de l'Œil de Bœuf (classé en emplacement réservé au P.O.S.).

Le Conseil municipal :

- décide de procéder à l'échange des terrains proposé avec le propriétaire de la parcelle AA 107.
- dit que cet échange qui représente pour la commune 13 m² contre 12 m² pour le propriétaire est consenti à titre gratuit,
- décide, pour ce faire, de prononcer le déclassement des parcelles communales concernées du domaine public,
- dit que les frais de bornage et d'acte sont entièrement pris en charge par le propriétaire de la parcelle AA107,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cet échange.

Approuvé à l'unanimité.

9. Décisions modificatives budgétaires

Il est proposé une D.M.B. afin d'ouvrir des crédits au budget principal :

- Redistribution des crédits aux articles correspondants

BUDGET PRINCIPAL		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement					
D 2031	Frais d'études	50 000.00 €			
D 2135	Installations générales	8 600.00 €			
D 2151	Réseaux de voirie		35 000.00 €		
D 21311	Hôtel de ville		2 600.00 €		
D 21318	Autres bâtiments publics		6 000.00 €		
D 21531	Réseaux d'adduction d'eau		9 000.00 €		
D 21534	Réseaux d'électrification		6 000.00 €		
<i>Groupe scolaire régularisation d'écritures du 20 étude au 23 travaux en cours</i>					
D 2031 - 011	Frais d'études	29 691.84 €			
D 2313 - 011	Constructions en cours		29 691.84 €		
		88 291.84 €	88 291.84 €	0.00 €	0.00 €
Fonctionnement					
D 60612	Electricité		3 000.00 €		
D 6135	Location mobilière		1 000.00 €		
D 61522	Entretien bâtiments		16 000.00 €		
D 6226	Honoraires		5 000.00 €		
D 7788	Produits exceptionnels divers				12 000.00 €
D 7411	D G F				13 000.00 €
		0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	25 000.00 €

Approuvé à l'unanimité.

Il est proposé une D.M.B. afin d'ouvrir des crédits au budget assainissement :

- Inscriptions de crédits en dépenses et recettes

ASSAINISSEMENT		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement					
D 203	Frais d'étude		5 100.00 €		
D 2315	Travaux en cours		3 500.00 €		
R 131	Subvention d'équipement				8 600.00 €
		0.00 €	8 600.00 €	0.00 €	8 600.00 €

Approuvé à l'unanimité.

Il est proposé une D.M.B. afin d'ouvrir des crédits au budget assainissement :

- Crédits supplémentaires au chapitre 011 et au chapitre 012.

PERISCOLAIRE		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement					
D 60623	Alimentation		3 000.00 €		
D 6331	Versement de transport		66.00 €		
D 6451	Cotisation URSSAF		1 100.00 €		
D 6453	Cotisation Caisse de retraite		200.00 €		
D 6454	Cotisation ASSEDIC		800.00 €		
D 6458	Cotisations autres organismes		788.00 €		
D 6475	Médecine du travail		46.00 €		
R 7478	Participations autres organismes				6 000.00 €
		0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	6 000.00 €

Ces augmentations s'expliquent par le nombre plus important des enfants accueillis notamment à la cantine le midi.
Approuvé à l'unanimité.

10. Acquisition des parcelles AA 158-159-160-162 et DMB

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'à la faveur d'une succession la commune a l'opportunité d'acquérir des parcelles jouxtant les parcelles communales cadastrées AA 206 et 207 acquises en avril 2009.

M. le Maire démontre tout l'intérêt que représentent ces parcelles cadastrées AA 158-159-160 et 162, d'une contenance totale de 720 m² permettant à la commune de constituer une réserve foncière en plein centre ville avec un accès direct sur la rue du Château, dans le but d'aménager au mieux ce secteur.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu la demande d'estimation du bien réalisée par le service des Domaines, du 25 septembre 2012,

Le Conseil municipal décide :

- d'acquérir les parcelles cadastrées AA 158-159-160-162 représentant une contenance de 720 m²,
- d'accepter le prix d'acquisition négocié et fixé à 160 000 €,
- d'autoriser M. le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de l'acquisition,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal de l'exercice 2012 pour l'acquisition et les frais de notaire qui restent à la charge de la commune.

Approuvé à l'unanimité.

Il est proposé une D.M.B. afin d'ouvrir des crédits nécessaires :

BUDGET PRINCIPAL		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement					
D 2115	Terrains bâtis		165 000.00 €		
R 021	Virement de la section foncl.				165 000.00 €
Fonctionnement					
D 023	Virement à la section invest.		165 000.00 €		
		0.00 €	330 00.00 €	0.00 €	165 000.00 €

L'équilibre est assuré par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement.

Approuvé à l'unanimité.

COMMISSION PATRIMOINE ENVIRONNEMENT

11. Travaux plateau sportif : information

M. le Maire explique que suite à la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise titulaire du lot 7, menuiserie extérieures et fermetures, et après avoir relancé un appel à candidature en deux lots séparés, le résultat de la consultation n'a pas donné satisfaction.

Le marché a été déclaré infructueux. De ce fait huit entreprises ont été sollicitées directement pour répondre sur les prestations restantes. La réponse est prévue pour fin novembre.

Les conséquences de ce manquement fait que le chantier sera réceptionné en avril 2013. Une réunion en mairie avec le maître d'œuvre et les entreprises a eu lieu la semaine dernière pour une mise au point de nos attentes concernant la qualité et les délais des prestations.

Actuellement, se poursuit la pose des plaques de plâtre et du chauffage au sol dans les salles annexes. Ensuite sera prévu la mise en œuvre des chapes.

Une visite de chantier pourra être organisée prochainement.

12. Travaux groupe scolaire : information

L'ensemble du bâtiment neuf est hors d'eau, hors d'air, le lot maçonnerie est pratiquement fini pour la phase 1. L'autorisation a été donnée pour intervenir sur la partie ancienne ce qui a permis de profiter à la fois de la présence de la grue et du temps favorable. De ce fait, la charpente de liaison avec l'ancien bâtiment est en cours.

La livraison de la classe témoin est prévue pour fin d'année.

Dès que les planchers chauffants et les chapes seront mis en œuvre, une visite de chantier sera organisée.

13. Affouages : information

Claude MENETRIER rappelle que les inscriptions pour les affouages ont eu lieu deux samedis matin, 165 personnes ont été inscrites. La présence des garants et élus a permis de maîtriser et de respecter les conditions du règlement d'affouages.

Les forestiers ont commencé l'abattage des grumes avec une estimation globale qui pourrait atteindre 3 000 stères.

Les besoins d'affouages distribués représenteront environ 2 000 stères sur la base de plus ou moins 12 stères par affouagiste.

14. Eglise : point sur l'avancement des travaux

Claude MENETRIER explique que les travaux de réparation de l'église sont pratiquement terminés.

Il reste à ce jour, les finitions de peinture. La réouverture est programmée pour ce week-end.

Il est rappelé que de gros moyens ont été mobilisés par la commune pour réduire au maximum le temps de fermeture. Aucune négligence n'est à déplorer par rapport à ce sinistre du aux différents orages estivaux.

L'ensemble des paroissiens et les communes environnantes sont remerciés pour leur compréhension et la mise à disposition de leurs églises.

15. Motion O.N.F. pour le maintien des postes

M. le Maire donne lecture de la lettre des personnels forestiers aux communes concernées par un poste vacant.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu :

- déplore cet état de fait, qui engendre un surcroît de travail pour les personnels restant en place et donc une baisse de la quantité et de la qualité des services que notre commune est en droit d'attendre,
- ne comprend pas pourquoi, payant ses frais de garderie au même titre qu'une autre commune forestière, la commune de Saône devrait bénéficier d'un service moins important.
- décide de soutenir la démarche entreprise par les personnels forestiers,
- demande la nomination de personnels sur les postes vacants

On ne peut que déplorer cet état de fait qui ira en empirant. La partie administrative est très sollicitée par rapport à la compétence technique des agents. Il en est de même pour la prévention routière dans les écoles avec la gendarmerie.

Approuvé à l'unanimité.

COMMISSION URBANISME

16. Etat des demandes d'urbanisme – commission du 5 novembre

Type	Déclarant	Adresse	Objet de la demande	Décision	N° de dossier	Date de dépôt
	Nom / Prénom					
DP DEPOT	BAZIN Olivier	14 ter rue du Cheneau Blond	Création d'une piscine enterrée		02553212C0057	29/09/2012
	BARTHELEMY Claude	4 rue du hameau	Suite à grêle : changement toiture shingle par tuiles + bardage une face		02553212C0059	05/10/2012
	TRAVOSTINO Claude	2 rue du hameau	Suite à grêle : changement toiture shingle par tuiles		02553212C0060	05/10/2012
	RICHARD Louis	9 rue de la Croix de Mission	Remplacement d'une partie de toiture fibro-ciment par des bacs acier		02553212C0061	19/10/2012

	RIGOULOT-DOUTAZ Marie-Jeanne	10 rue du hameau	Mise en place d'un portail électrique et remplacement d'une clôture bois par du grillage rigide		02553212C0062	19/10/2012
	PETOT Thierry	3 rue du Colombier	Ravalement de façade		02553212C0063	25/10/2012
	MANDRILLON Jacky	4 rue Chopin	2 panneaux solaires		02553212C0064	27/10/2012
	GIGON-TRIPOGNEY Marie-Claire	6 rue Francis Bouton	Abri bois semi enterré adossé à l'habitation		02553212C0065	02/11/2012
	SEGARD Jérôme	7 rue de la Corvée	Création d'une piscine + agrandissement de terrasse - Complétude		02553212C0049	02/11/2012
	FUMEY Daniel	15 rue du Fourney	Remplacement bardage bois et crépi par bardage		02553212C0066	02/11/2012
DP DECISION	REGAZZONI Philippe	24 rue des Tilleuls	Avancée de toit pour abriter l'entrée principale	Tacite	02553212C0051	07/09/2012
	GUILLAUMEY Maurice	12 rue du hameau	Suite à grêle : remplacement volets, porte, portail à l'identique	Tacite	02553212C0052	19/09/2012
	MARGUIER Pierre	21 rue de la fontaine	Suite à vétusté : remplacement muret et clôture	Tacite	02553212C0053	21/09/2012
	MOREL Bernard	6 rue du hameau	Suite à grêle : changement toiture shingle par tuiles + bardage une face	Tacite	02553212C0054	21/09/2012
	BOLE Louis	1 rue de la fontaine	Suite à grêle : remplacement tuiles sur un pan de toit à l'identique		02553212C0055	21/09/2012
	LA POSTE	6 place de l'Europe BP12058 25051 Besançon	Remplacement de la porte d'entrée du bureau de La Poste et aménagement intérieur	Accordé	02553212C0056	24/09/2012
	BAZIN Olivier	14 ter rue du Cheneau Blond	Création d'une piscine enterrée	Tacite	02553212C0057	29/09/2012
	SAURON Raoul	2 rue Francis Bouton	Création d'un auvent pour véhicules	Refusé	02553212C0058	01/10/2012
PC DEPOT	MARCHIZET Frédéric / PERROT Amandine	9 rue du pied de Roche	Extension de l'habitation et réhabilitation partielle sur l'existant (raccords, enduits peinture)		02553212C0020	26/09/2012
	CARRE EST	La cité de l'habitat Route de Thann 68460 LUTTERBACH	Réalisation de 5 villas regroupant chacune 4 logements en duplex R+1 et de box indépendants groupés		02553212C0021	25/10/2012
PC / AT DECISION	MARCHIZET Frédéric / PERROT Amandine	9 rue du pied de Roche	Extension de l'habitation et réhabilitation partielle sur l'existant (raccords, enduits peinture)	Accordé	02553212C0020	26/09/2012
	SCHMITT Pascal	13 Grande Rue	Création d'un garage, d'une piscine et d'un abri	Refusé	02553212C0017 (1)	
CUa DECISION	SCP MARCONNOT	11 rue J. P. Rameau	Simple information		02553212C0032	17/10/2012
	Me VIENNET	6 rue Charles Bonnefoy	Simple information		02553212C0033	31/10/2012
DIA	Me Pasquier	Lieudit "la confrérie"	M. Gros / Syndicat du marais		201226	
	Mes Creusy, Duroy, Menier, Leparlier, Cartier	Lieudit "Au moulin"	Familles Marmet / Pagnier et Thomas Bugnet et Véronique Viprey		201227	

17. Dégrèvements sur les factures d'eau en cas de fuite avérée

Après en avoir débattu en commission, il est proposé d'appliquer la règle du dégrèvement identique à celle qui s'applique pour la facture d'eau potable par le S.I.E.H.L. et ce afin de faciliter les calculs pour Gaz et Eaux et le remboursement aux administrés.

Conditions à respecter et vérifiées par le délégataire :

- Le volume consommé « accidentellement » doit être supérieur au double de la consommation habituelle définie comme la moyenne des 3 dernières années.
- La fuite doit être constatée et doit être réparée « dans les règles de l'art » et sur justificatif (facture ou attestation sur l'honneur de l'abonné)
- L'abattement sur la facturation est égale à 75 % des parts délégataire et syndicale, calculé sur les volumes dépassant le double de la consommation,
- Cet abattement est applicable pour une période de 3 ans minimum à partir de la date du constat.

Exemple : si la consommation moyenne normale sur les 3 dernières années est de 100 m³ et qu'il est constaté une consommation anormale de 1000 m³.

La prise en compte du double de la consommation soit 200 m³ est retiré du volume consommé.

Le volume estimé de la fuite est de 800 m³ (1000 – 200)

L'abonné peut bénéficier d'un abattement de 75 % de ce volume soit annulation de 600 m³ sur la facture.

Cette décision permet de dégrever conjointement le montant eau et assainissement.

Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

18. Rattachement délibérations au 10 octobre 2012 :

- Demande de subvention pour les aménagements de la zone 30 km/h
Les travaux d'aménagement de sécurité pour diminuer la vitesse en agglomération (radar pédagogique rue de l'Etoile et plateau surélevé Grande rue), sont estimés à 24 783 € HT soit 29 640.47 € TTC.

Le Conseil général est sollicité selon le plan de financement suivant :

Fonds libres	22 205.47
Subvention Conseil Général (30 %)	<u>7 435.00</u>
	29 640.47

- Demande de subvention pour les travaux d'assainissement 2013
Le projet de travaux d'assainissement présentés pour une mise en séparatif rue des Cras et rue du Chardonnet, dont le montant global est estimé à 251 652.50 € HT soit 300 976.39 € TTC.

Le Conseil général et l'Agence de l'eau sont sollicités selon le plan de financement suivant :

Fonds libres	50 315.39
Emprunt	150 000.00
Subvention Conseil Général (10 %)	25 165.00
Subvention Agence de l'eau (30 %)	<u>75 496.00</u>
	300 976.39

- Décision modificative budgétaire : assainissement

ASSAINISSEMENT		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement					
D 2762 - 041	Créance sur transfert de droits à déduct. de TVA		2 550.00 €		
D 2158 - 21	Autres installations techniques		15 600.00 €		
R 2158 - 041	Autres installations techniques				2 550.00 €
R 131 - 13	Subvention d'équipement				13 050.00 €
R 2762 - 27	Créance sur transfert de droits à déduct. de TVA				2 550.00 €
		0.00 €	18 150.00 €	0.00 €	18 150.00 €

Point sur le recrutement service urbanisme

Des entretiens de recrutement ont été organisés en présence de M. le Maire, Patrice DI BENEDETTO, Martine GIRAULT, Christophe DETOILLON, et l'assistance du service urbanisme de la ville de Besançon.

Les entretiens n'ayant pas été concluants, nous avons donc fait appel au Centre de Gestion.

M^{me} PERNET Béatrice a été retenue à compter du 19 novembre pour un contrat jusqu'au 31 décembre.

Informations

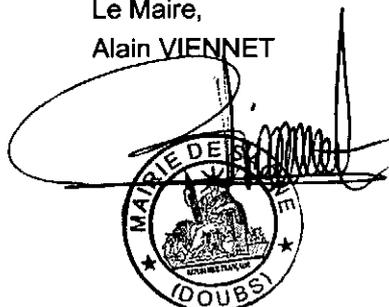
- Maryse BILLOT est grand-mère d'un petit garçon Gabin.
- Christophe DETOILLON, agent communal, est papa d'une petite fille Lina.

Dates à retenir

- Prochain Conseil municipal lundi 17 décembre 2012 à 20 h 00.

La séance est levée à 22 h 00.

Le Maire,
Alain VIENNET



Le rapporteur,
Gisèle PARIS